

Résidentiel et Tertiaire

Mirelec, la qualité Michaud
dans l'habitat

Catalogue
Résidentiel et Tertiaire

MICHAUD
Export 



Avec 5 unités de production en France et 2 à l'étranger, plusieurs bureaux d'étude, un laboratoire d'essais accrédité COFRAC et un effectif de 250 personnes, le groupe **Michaud** offre la souplesse et la réactivité d'une entreprise à taille humaine.

De la R&D au service après-vente, **Michaud Export**, filiale du groupe Michaud, maîtrise sa chaîne de valeurs, assurant une qualité et un service de haut niveau à l'échelle mondiale.

Depuis plus de 60 ans, le groupe français **Michaud**, conçoit, qualifie, fabrique et commercialise des appareillages électriques et des systèmes de raccordement.

En accord avec les standards internationaux, **Michaud Export** conçoit et développe des solutions de distribution d'énergie et présente sa gamme autour de deux domaines d'expertise :

- **Réseau basse tension :** pour connecter et protéger les lignes électriques aériennes et souterraines ;
- **Maîtrise de l'énergie :** pour contrôler et faciliter l'accès à l'électricité.

Habitat	p. 4
Accessoires et consommables	p. 6
Mise à la terre	p. 8
Réseau VDI	p. 12
Outillage et Installation	p. 14
Réseau BT	p. 16

MIRELEC

Mirelec est une marque Michaud dédiée aux équipements de distribution électrique basse tension. Elle offre des produits et solutions de qualité européenne à des prix en accord avec les attentes des marchés émergents.



Coffrets modulaires

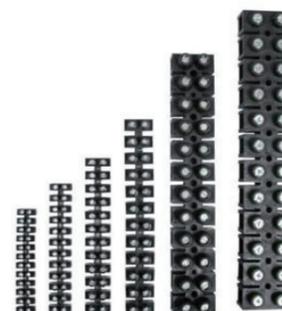
Coffrets modulaires en saillie

Code	Désignation	UV
U 630	COFFRET MODULAIRE EN SAILLIE - 1 MODULE	140
U 631	COFFRET MODULAIRE EN SAILLIE - 2 MODULES	100
U 632	COFFRET MODULAIRE EN SAILLIE - 4 MODULES	56
U 633	COFFRET MODULAIRE EN SAILLIE - 8 MODULES	28



Barrettes, rallonges et enrouleurs

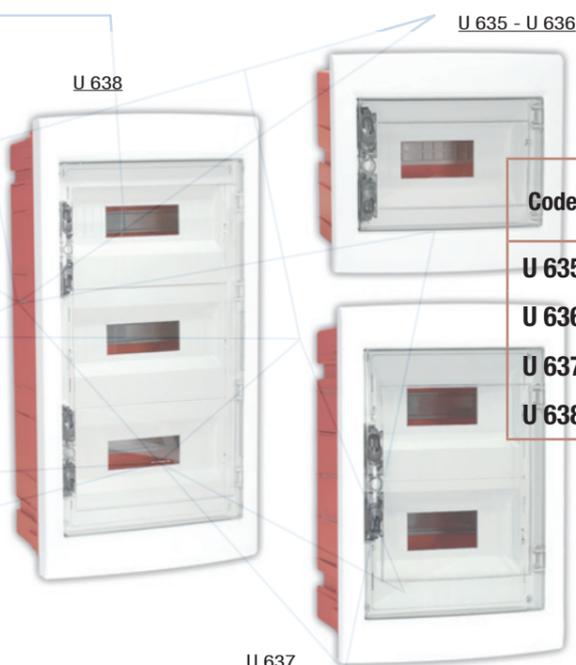
Barrettes de connexion



Code	Désignation	UV
U 953	BARRETTE DE CONNEXION À VIS 6MM ²	50
U 954	BARRETTE DE CONNEXION À VIS 10MM ²	50
U 955	BARRETTE DE CONNEXION À VIS 16MM ²	50
U 956	BARRETTE DE CONNEXION À VIS 25MM ²	50

Coffrets modulaires encastrables

Code	Désignation	UV
U 635	COFFRET MODULAIRE ENCASTRÉ - 8 MODULES (1 RANGÉE)	20
U 636	COFFRET MODULAIRE ENCASTRÉ - 12 MODULES (1 RANGÉE)	12
U 637	COFFRET MODULAIRE ENCASTRÉ - 24 MODULES (2 RANGÉES)	10
U 638	COFFRET MODULAIRE ENCASTRÉ - 36 MODULES (3 RANGÉES)	10



Rallonges multiprises

<p>U 960 RALLONGE MULTIPRISES 3x2P+T 1.5M UV : 10</p>  <p>1.5M</p>	<p>U 961 RALLONGE MULTIPRISES 3x2P+T 3M UV : 10</p>  <p>3M</p>
<p>U 962 RALLONGE MULTIPRISES 4x2P+T 1.5M UV : 10</p> 	<p>U 963 RALLONGE MULTIPRISES 4x2P+T 3M UV : 10</p> 
<p>U 964 RALLONGE MULTIPRISES 5x2P+T 1.5M UV : 10</p> 	<p>U 965 RALLONGE MULTIPRISES 5x2P+T 3M UV : 10</p> 

Stabilisateurs de tension



Code	Désignation	UV
U 940	STABILISATEUR DE TENSION 500 VA	1
U 941	STABILISATEUR DE TENSION 1000 VA	1
U 942	STABILISATEUR DE TENSION 1500 VA	1

Enrouleurs 4 prises

Code	Désignation	UV
U 966	ENROULEUR 4 PC - 10M 3G1.5	1
U 967	ENROULEUR 4 PC - 25M 3G1.5	1
U 968	ENROULEUR 4 PC - 40M 3G1.5	1
U 969	ENROULEUR 4 PC - 25M 3G2.5	1



Accessoires et consommables

Grillages avertisseurs

✓ Disponible en différentes couleurs



Code	Désignation	UV
F 860	BOBINE GRILLAGE AVERTISSEUR 300M (LARGEUR 0,1M)	1
F 861	BOBINE GRILLAGE AVERTISSEUR 100M (LARGEUR 0,2M)	1
F 862	BOBINE GRILLAGE AVERTISSEUR 100M (LARGEUR 0,3M)	1

Cosses tubulaires



✓ Disponible dans d'autres dimensions

✓ Disponible en différents alésages

Code	Désignation	UV
U 745	COSSE TUBULAIRE 16 ²	1
U 746	COSSE TUBULAIRE 25 ²	1
U 747	COSSE TUBULAIRE 35 ²	1
U 748	COSSE TUBULAIRE 50 ²	1
U 749	COSSE TUBULAIRE 70 ²	1
U 750	COSSE TUBULAIRE 95 ²	1
U 751	COSSE TUBULAIRE 120 ²	1



Colliers de serrage en matériaux synthétiques



Colliers

✓ Disponible en acier inoxydable



✓ Disponible dans d'autres dimensions



Embases

Code	Désignation	Capacité du Ø d'accroche		UV
		MAX	MIN	
F 002	COLLIER DE SERRAGE 9x180mm (sachet de 100)	44	10	1
F 003	COLLIER DE SERRAGE 9x265mm (sachet de 100)	62	26	1
F 004	COLLIER DE SERRAGE 9x360mm (sachet de 100)	92	26	1
F 005	COLLIER DE SERRAGE 9x500mm (sachet de 100)	140	74	1
F 006	COLLIER DE SERRAGE 9x750mm (sachet de 100)	220	74	1
F 013	PINCE DE SERRAGE POUR COLLIER			1
F 040	EMBASE DE CHEVILLE À FRAPPER (lot de 100)			1
F 041	EMBASE À VISSER (lot de 100)			1

Matériel thermorétractable



Capuchons d'extrémité thermorétractables

Code	Désignation	Section (mm ²)	Diamètre ouvert (mm ²)	UV
F 110	CAPUCHON D'EXTRÉMITÉ THERMORÉTRACTABLE CRB 10-25	10 à 25	4 à 8	800
F 111	CAPUCHON D'EXTRÉMITÉ THERMORÉTRACTABLE CRR 16-70	16 à 70	8 à 17	400
F 112	CAPUCHON D'EXTRÉMITÉ THERMORÉTRACTABLE CRR 150	150	15 à 30	500

Extrémités thermorétractables

F 100
EXTRÉMITÉ THERMORÉTRACTABLE E2R 10-35
 Section (mm²) : 10 à 35
 Nombre de conducteurs : 2
 UV : 600 pièces / carton

F 101
EXTRÉMITÉ THERMORÉTRACTABLE E4R 10-35
 Section (mm²) : 10 à 35
 Nombre de conducteurs : 4
 UV : 400 pièces / carton

F 102
EXTRÉMITÉ THERMORÉTRACTABLE E4R 50-150
 Section (mm²) : 50 à 150
 Nombre de conducteurs : 4
 UV : 56 pièces / carton

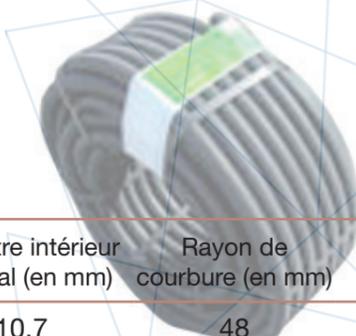
F 103
EXTRÉMITÉ THERMORÉTRACTABLE E4R 240
 Section (mm²) : 240
 Nombre de conducteurs : 4
 UV : 84 pièces / carton

Gaines thermorétractables

Code	Désignation	Section (mm ²)	Diamètre couvert (mm ²)	UV
F 120	GAINÉ THERMORÉTRACTABLE GR 10-35 (10M)	3 à 35	3 à 10	1
F 121	GAINÉ THERMORÉTRACTABLE GR 50-150 (10M)	50 à 150	8 à 25	8
F 122	GAINÉ THERMORÉTRACTABLE GR 240 (10M)	240	12 à 35	1

Gaines annelées

✓ Disponible en diamètres supérieurs (jusqu'à 200mm)



Code	Désignation	Tolérance	Diamètre intérieur minimal (en mm)	Rayon de courbure (en mm)	UV
F 140	TUBE ANNELÉ DIAMÈTRE 16 (100m)	0 / -0,3	10,7	48	1
F 141	TUBE ANNELÉ DIAMÈTRE 20 (100m)	0 / -0,3	14,1	60	1
F 142	TUBE ANNELÉ DIAMÈTRE 25 (100m)	0 / -0,4	18,3	75	1
F 143	TUBE ANNELÉ DIAMÈTRE 32 (50m)	0 / -0,4	24,3	96	1
F 144	TUBE ANNELÉ DIAMÈTRE 40 (50m)	0 / -0,4	31,2	160	1

Piquets acier cuivré

Revêtement 50µm

Code	Désignation	Diamètre nominal (mm)	Diamètre réel (mm)	Longueur (m)	UV
F 226	PIQUET DE TERRE CUIVRE 50µm L = 1m DIAM 14	16	14	1	10
F 244	PIQUET DE TERRE CUIVRE 50µm L = 1,5m DIAM 14	16	14	1,5	10
F 245	PIQUET DE TERRE CUIVRE 50µm L = 2m DIAM 14	16	14	2	10

Revêtement 254µm

Code	Désignation	Diamètre nominal (mm)	Diamètre réel (mm)	Longueur (m)	UV
U 206	PIQUET DE TERRE CUIVRE 254µm L = 1m DIAM 14	16	14	1	10
F 249	PIQUET DE TERRE CUIVRE 254µm L = 1,5m DIAM 14	16	14	1,5	10
F 227	PIQUET DE TERRE CUIVRE 254µm L = 2m DIAM 14	16	14	2	10



✓ Disponible en inox

✓ Disponible en acier galvanisé

✓ Disponible avec un filetage aux extrémités



Pour plus de renseignements sur les options, nous consulter.

Conducteurs et feuillard

Feuillard acier cuivré



U 080

FEUILLARD ACIER CUIVRE 20x3 L=60m

Section (mm²) : 60
Largeur (mm) : 20
Épaisseur (mm) : 3
Longueur (m) : 60

✓ Disponible dans d'autres dimensions

✓ Disponible en cuivre étamé

Câble cuivre nu



Code	Désignation	Section (mm ²)	Nombre de brins	Diamètre brin (mm)
U 051	CABLE CUIVRE NU 16mm ² (TOURET 500 m)	16	7	1,67
U 052	CABLE CUIVRE NU 25mm ² (TOURET 500 m)	25	7	2,09
U 053	CABLE CUIVRE NU 29mm ² (TOURET 500 m)	29	19	1,40
U 054	CABLE CUIVRE NU 35mm ² (TOURET 500 m)	35	7	2,48
U 055	CABLE CUIVRE NU 50mm ² (TOURET 500 m)	50	19	1,76
U 057	CABLE CUIVRE NU 95mm ² (TOURET 500 m)	95	19	2,48

✓ Disponible dans d'autres dimensions

✓ Existe aussi en câble cuivre isolé



Accessoires

F 229



F 238



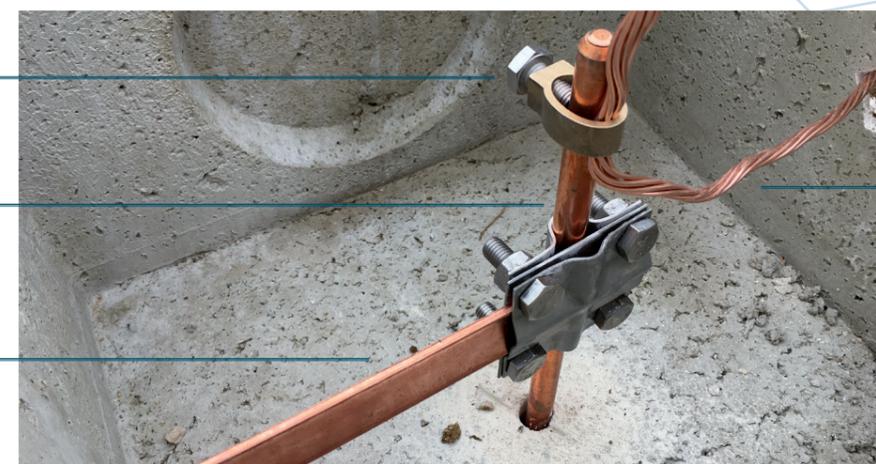
Code	Désignation	Diamètre nominal piquet (mm)	UV
F 229	POINTE DE PROTECTION PDT DIAM 12,7 + 14 LISSE	14 - 16	10
F 238	ACCESSOIRE À FRAPPER PDT DIAM 12,7 + 14 LISSE	14 - 16	10

Cosse
(page suivante)

Piquet acier cuivré lisse

Feuillard acier cuivré

Câble cuivre nu



Raccords à griffes



Code	Désignation	Conducteur principal (mm ²)	Conducteur secondaire (mm ²)	UV
U 020	RACCORD A GRIFFES 6-16mm ²	6-16	6-16	10
U 021	RACCORD A GRIFFES 25-50mm ²	25-50	25-50	10
U 022	RACCORD A GRIFFES 50-70mm ²	50-70	50-70	10
U 023	RACCORD A GRIFFES 70-95mm ²	70-95	70-95	10
U 024	RACCORD A GRIFFES 95-150mm ²	95-150	95-150	10

Cosses

F 234

COSSE DE RACCORDEMENT PIQUET DE TERRE

Diamètre 12.7 + 14 lisse
 Diamètre nominal piquet : 14-16mm
 Section conducteurs max. : 35mm²
 Vis : M8
 UV : 100



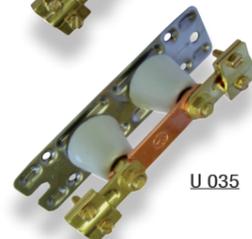
✓ Disponible dans d'autres dimensions

NOUS CONSULTER



Barrettes de terre

U 036



U 035

Code	Désignation	Section conducteur min (mm ²)	Section conducteur max (mm ²)	UV
U 035	BARRETTE DE COUPURE DE TERRE HAUTE	16	35	3
U 036	BARRETTE DE COUPURE DE TERRE BASSE	16	35	3



AUTRES ACCESSOIRES SUR DEMANDE



Réseau VDI

Câbles et cordons

Code	Désignation	UV
U 900	CÂBLE CAT 6 FTP LSZH / TOURET 500M	Touret de 500m
U 903	CÂBLE CAT 5 FTP LSZH / TOURET 500M	Touret de 500m
Q 912	CORDON RJ45 / RJ45 FTP LONGUEUR 2M	10
Q 913	CORDON RJ45 / RJ11 LONGUEUR 2M	10



U.912



U.900

Accessoires

Code	Désignation	UV
U 909	VIS DE FIXATION POUR BAIE DE BRASSAGE (SACHET DE 25 PCS)	1
Q 295	DÉNUDEUR POUR CÂBLE MULTIPAIR	1



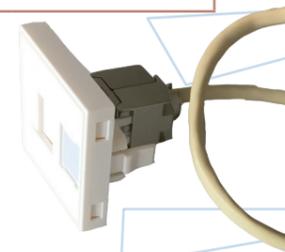
Prises et panneaux



U.910

Code	Désignation	UV
U 906	NOYAU RJ45 CAT6 FTP	100
U 907	PLASTRON RJ45 45X45	100
U 908	PRISE RJ45 CAT 6 FTP 2 MODULES (NOYAU + PLASTRON)	100
U 910	PANNEAU DE BRASSAGE 24 PORTS CAT 6 FTP + NOYAUX	10

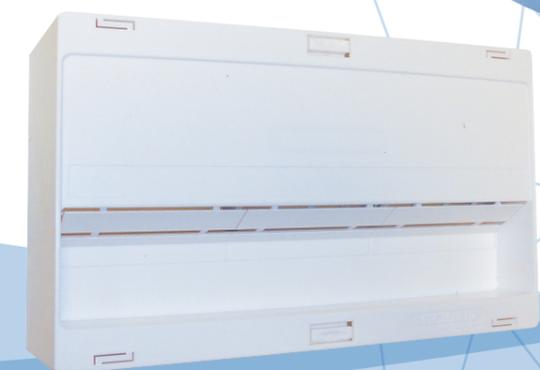
U.908



MICHAUD, ACTEUR FRANÇAIS MAJEUR
DU TABLEAU DE COMMUNICATION !

Baies de brassage

**GAMME EN COURS DE CONSTRUCTION,
BIENTÔT DISPONIBLE**



Pour plus de renseignements, consultez le catalogue Michaud France



ou rendez-vous sur :
www.michaud.fr

Outillage et installation

Gants isolants BT



F 083



F 080



F 081

Code	Désignation	UV
F 083	GANTS COMPOSITE 2 EN 1 BT/LV TAILLE 10	1
F 084	GANTS COMPOSITE 2 EN 1 CLASSE 4 TAILLE 10	1
F 080	GANTS ISOLANTS 5000 V LATEX TAILLE 10	1
F 081	SURGANTS CUIR TAILLE 10	1

Disponible dans d'autres tailles

Pour consulter les vidéos de mise en oeuvre, rendez-vous sur notre chaîne Youtube !
/michaud export



et pour plus de renseignements :
www.michaud-export.com

Tire-vite



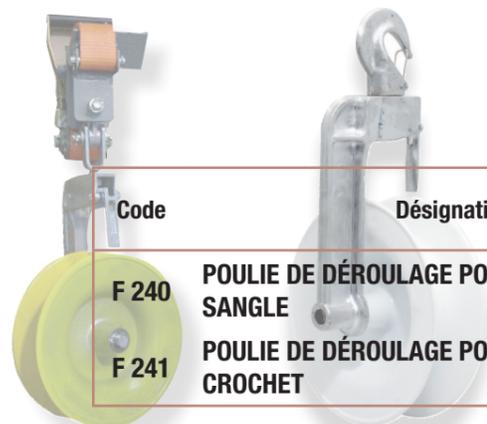
Code	Désignation	CMU (kg)	Ø câble ou Ø fil à tirer (mm)	Course aller-retour du levier (mm)	Type de grenouille	UV
U 353	TIRE-VITE (400 KG)	400	de 5 à 8	65	G. 2	1
U 351	TIRE-VITE (600 KG)	600	de 7 à 15	75	G. 3	1
U 352	TIRE-VITE (800 KG)	800	de 14 à 18	90	G. 4	1

Grimpettes poteau bois

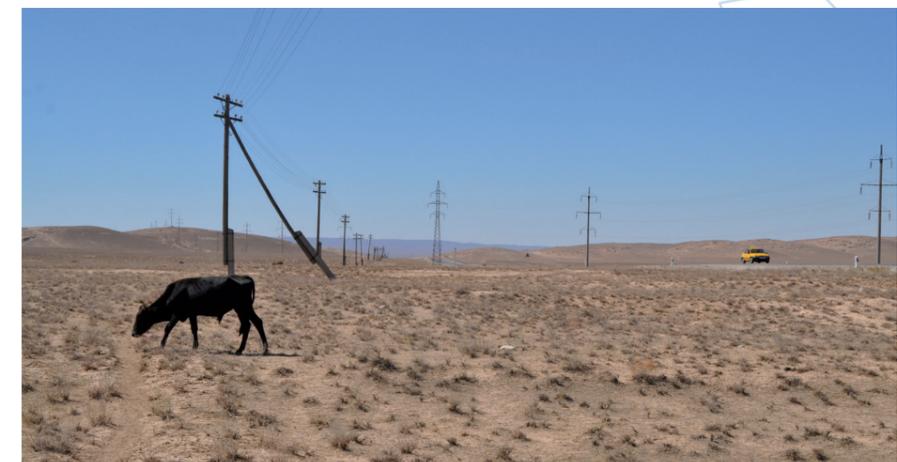


Code	Désignation	UV
F 448 - 20	GRIMPETTES POUR POTEAU BOIS 6 POINTES DIAM 20CM	1
F 448 - 25	GRIMPETTES POUR POTEAU BOIS 6 POINTES DIAM 25CM	1
F 448 - 30	GRIMPETTES POUR POTEAU BOIS 6 POINTES DIAM 30CM	1
F 448 - 35	GRIMPETTES POUR POTEAU BOIS 6 POINTES DIAM 35CM	1

Poules de déroulage pour torsade



Code	Désignation	Largeur du réa (mm)	Charge admise (dAN)	UV
F 240	POULIE DE DÉROULAGE POUR TORSADÉ AVEC SANGLE	60	800	1
F 241	POULIE DE DÉROULAGE POUR TORSADÉ AVEC CROCHET	60	800	1



Feuillard en acier inoxydable

K940

DÉVIDOIR CARTON 50M FEUILLARD
INOX EC 10X0.4MM
UV : 5

K941

DÉVIDOIR CARTON 50M FEUILLARD
INOX EC 10X0.7MM
UV : 5



K942

DÉVIDOIR CARTON 50M FEUILLARD
INOX EC 20X0.4MM
UV : 5

K943

DÉVIDOIR CARTON 50M FEUILLARD
INOX EC 20X0.7MM
UV : 5

Accessoire correspondant



L950

BOUCLE (CHAPE)
Lot de 100
Feuillard EC 10mm
UV : 1



K960

CERCLEUSE À LEVIER
UV : 1

>>> Le dévidoir carton est
pourvu d'une sortie afin de
dérouler le feuillard comme
avec un dévidoir classique !

Accessoire correspondant



L951

BOUCLE (CHAPE)
Lot de 100
Feuillard EC 20mm
UV : 1

Pour consulter les vidéos de mise en oeuvre,
rendez-vous sur notre chaîne Youtube !
/michaud export



Accessoires mini réseau

Connectique



L 227



K 232



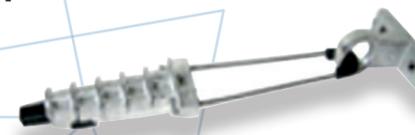
L 256



L 356

Code	Désignation	UV
K 232	CONNECTEUR CBS / CT 95	80
L 256	CONNECTEUR CDRS / CT 95	50
L 227	CONNECTEUR CES / CT 95	200
L 356	CONNECTEUR CDRS / CT 150	30

Réseau principal



U 501 + U 502



U 503

Code	Désignation	UV
U 501	PINCE D'ANCRAGE 54,6 mm ² - PA 54,6	35
U 502	CONSOLE D'ANCRAGE 54,6 mm ² - CA 54,6	50
U 503	ENSEMBLE DE SUSPENSION 54,6 mm ² - ES 54,6	30

Réseau secondaire et terminal



K 307

PINCE ANCRAGE AVEC ANSE - PA 25
UV : 50

Nota : - Pour la fourniture de BQC, nous consulter.



K 265

SUSPENTE A SANGLE AVEC ANNEAU
UV : 25

et pour plus de renseignements :
www.michaud-export.com

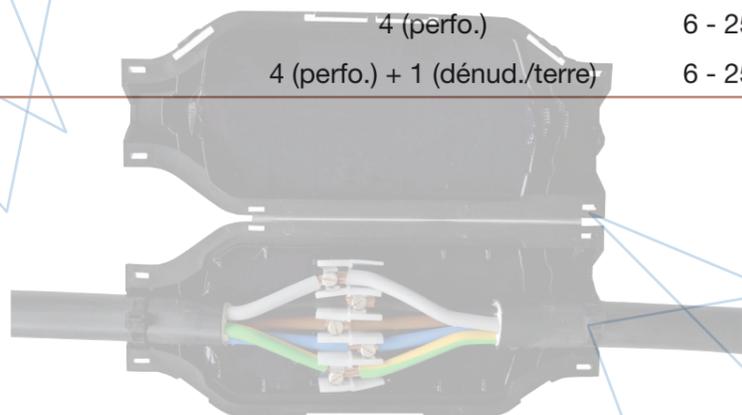
Boîtes de raccordement gel



 Disponible sans connectique

Jonction avec connectique

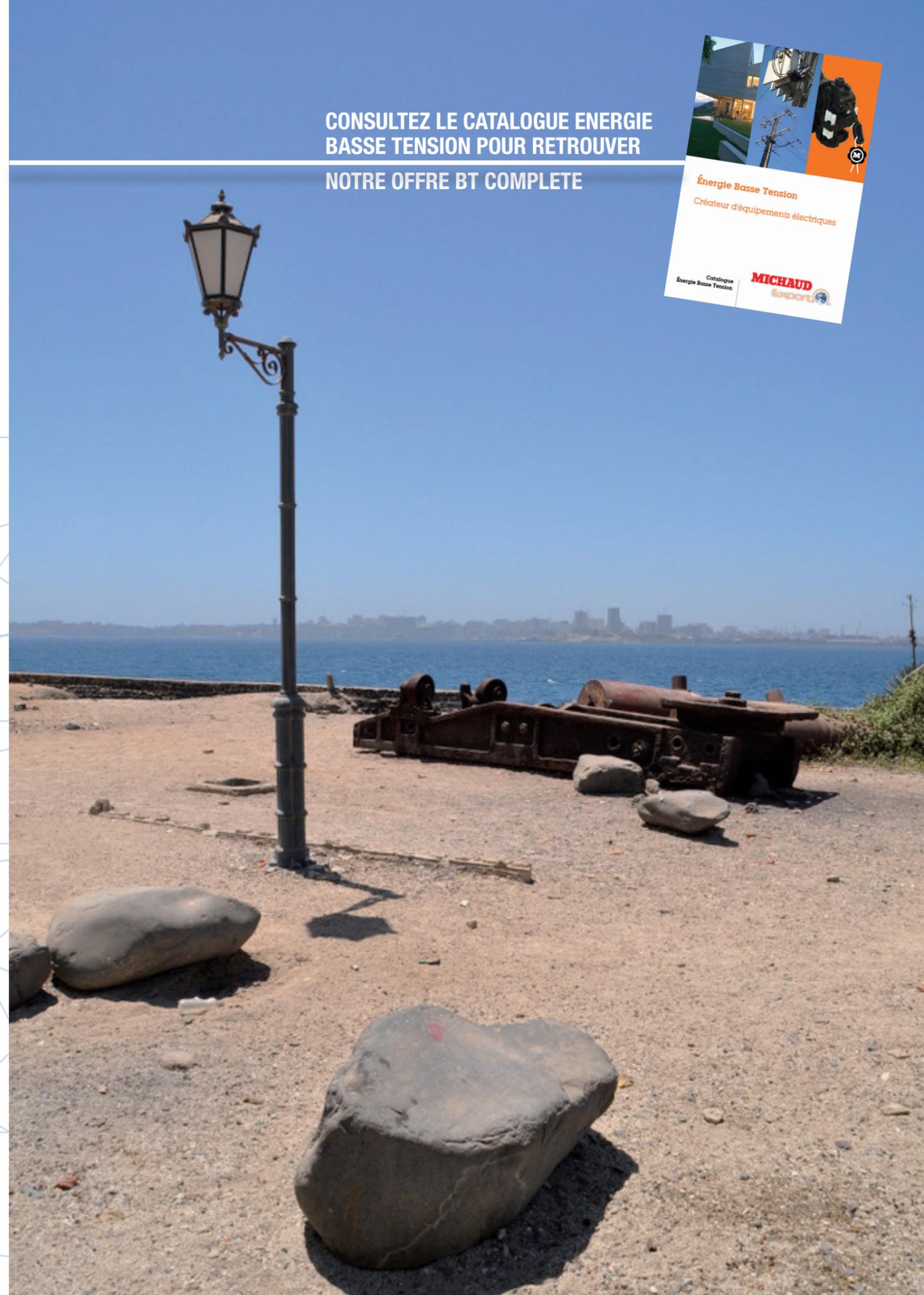
Code	Désignation	Nombre de conducteurs	Section principale mini / maxi (mm ²)	Dimensions L x l x P (mm)
N 708	QUICKGEL 125C	1	6 - 25	86 x 47 x 27
N 709	QUICKGEL 32.5C	3	1,5 - 2,5	86 x 47 x 27
N 710	QUICKGEL 506C	3 à 5	1,5 - 6	146 x 55 x 35
N 711	QUICKGEL 516C	3 à 5	6 - 16	180 x 69 x 40
N 712	QUICKGEL 425P	4 (perfo.)	6 - 25	240 x 75 x 43
N 713	QUICKGEL 525P	4 (perfo.) + 1 (dénud./terre)	6 - 25	240 x 75 x 43



Jonction / dérivation avec connectique

Code	Désignation	Nombre de conducteurs	Section principale mini / maxi (mm ²)	Section dérivée mini / maxi (mm ²)	Dimensions L x l x P (mm)
N 714	QUICKGEL 516YC	3 à 5	6 - 16	2,5 - 6	220 x 110 x 53
N 715	QUICKGEL 525YC	3 à 5	16 - 25	2,5 - 25	260 x 130 x 65

CONSULTEZ LE CATALOGUE ENERGIE
BASSE TENSION POUR RETROUVER
NOTRE OFFRE BT COMPLETE



Mise en œuvre

La mise en œuvre et l'utilisation des produits doit se faire dans le **respect de la réglementation en vigueur** et être réalisée par un professionnel formé et compétent suivant les règles de l'art.

Pour les mises en œuvre ou manipulations **sous tension**, le monteur doit respecter les exigences des conditions de travaux sous tension et s'équiper des protections individuelles nécessaires. Les températures de mise en œuvre maxi sont : -10°C à +40°C.

Les travaux sous tension sont effectués sous la responsabilité du donneur d'ordre, dans le respect des règles en vigueur.

Avant la mise sous tension, effectuer toutes les vérifications nécessaires.

Préconisations d'emploi

Il est nécessaire de lire attentivement la notice de montage avant d'utiliser le produit.

Le produit doit être utilisé et mis en œuvre conformément aux présentes préconisations d'emploi et à la notice de montage ; il doit être utilisé dans le cadre des applications pour lesquelles il a été défini par l'opérateur/le gestionnaire de réseau et sur une installation électrique conforme et compatible avec le produit.

Ne jamais dépasser les capacités indiquées sur l'appareil et sur la notice.

Sauf indication spécifique, les produits sont destinés à être connectés hors charge.

Outils

Le produit doit être mis en œuvre et utilisé avec de **l'outillage adapté**.

Les têtes de vis doivent être entraînées ou serrées avec l'outil adéquat : **clé 6 pans** pour les têtes de vis hexagonales, **tournevis plat** pour les têtes fendues à la dimension appropriée, **tournevis cruciforme** pour les têtes crucifendues, **clés CHC (alènes)** pour les 6 pans creux, etc... Les têtes de vis sans dispositif limiteur de couple doivent être serrées au couple préconisé et ne doivent pas être resserrées.

Environnement

Merci de regrouper vos déchets et suivre les consignes de recyclage et de destruction avant de quitter le chantier.

1. DOMAINE D'APPLICATION :

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance de l'acheteur et font la loi des parties, sauf dénonciation écrite de l'acheteur expressément acceptée par MICHAUD EXPORT et nonobstant toutes stipulations contraires telles qu'elles peuvent être notamment contenues dans les conditions générales de l'acheteur. La renonciation éventuelle à une ou plusieurs clauses figurant aux présentes conditions générales de vente est sans incidence sur la validité des autres clauses.

Sauf dérogation expresse et formelle de MICHAUD EXPORT, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur toutes conditions d'achat. Toute clause ou condition particulière d'achat ayant pour objet de modifier les présentes conditions seront inopposables à MICHAUD EXPORT.

2. COMMANDE :

La passation d'une commande ne constitue un contrat qu'après acceptation écrite de la part de MICHAUD EXPORT.

3. TARIF :

3.1 Sauf stipulation contraire et écrite de MICHAUD EXPORT, le tarif et les offres sont établis en Euros €, à l'exclusion de toute autre devise, y compris celles indexées sur l'Euro, en accord avec les Incoterms 2010 à définir avec l'acheteur dans les conditions particulières.

3.2 Le tarif est établi pour des articles standards avec des caractéristiques techniques données. Toute adaptation technique d'un produit à d'autres spécifications ou normes est susceptible d'engendrer des coûts supplémentaires entraînant une révision du prix unitaire.

3.3 Sauf stipulation contraire et écrite de MICHAUD EXPORT, MICHAUD EXPORT se réserve le droit de grouper les commandes de l'acheteur et de n'y donner suite que si elles constituent un montant minimum de facturation de 800 € HT et hors frais de port (selon tarif général en vigueur à la date de la commande). Toute commande, dont le montant est inférieur à 1 500 € donnera lieu à la facturation d'une somme forfaitaire de 150 € destinée à couvrir les frais administratifs.

3.4 Sauf stipulation contraire et écrite de MICHAUD EXPORT, le tarif est établi pour une période d'un mois à compter de la date de communication à l'acheteur. Le tarif peut être modifié sans préavis.

4. DÉLAI DE LIVRAISON :

4.1 Le délai de livraison est défini au cas par cas dans le cadre des relations commerciales avec l'acheteur. MICHAUD EXPORT s'engage à respecter au mieux le délai de livraison, toutefois, en cas de retard, aucune pénalité ou dommages et intérêts ne pourra être exigé par l'acheteur, à moins d'acceptation écrite et expresse de MICHAUD EXPORT.

4.2 Les livraisons partielles ou retardées ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande ni engager la responsabilité de MICHAUD EXPORT à raison notamment de tout dommage actuel ou potentiel direct ou indirect imputable à un retard ou une défaillance quelconque dans la livraison.

5. EXPÉDITION :

5.1 MICHAUD EXPORT choisit avec le plus grand soin ce qui semble être le meilleur mode d'expédition sans toutefois assumer aucune garantie de ce fait. Ce choix est effectué librement, sauf instruction contraire de l'acheteur, lequel devra alors supporter les frais supplémentaires en découlant.

5.2 La mise à disposition en usine est assimilée à l'expédition effective, notamment au point de vue des modalités et délais de paiement.

5.3 Lors de la réception de la marchandise, l'absence de réserves relatives aux défauts ou avaries apparents et la non-confirmation par lettre recommandée au transporteur et à MICHAUD EXPORT desdites réserves dans les trois jours à compter de la réception, éteint toute réclamation éventuelle.

L'acheteur s'engage à renvoyer à ses frais et à ses risques le produit objet de ses réserves à MICHAUD EXPORT pour examen par ce dernier. Il accepte que celui-ci lui soit retourné à ses frais et à ses risques après examen et éventuel remède apporté par MICHAUD EXPORT.

6. UTILISATION DES PRODUITS :

L'acheteur doit se conformer impérativement aux lois, règlement, prescriptions en vigueur et règles d'usage concernant la mise en œuvre et l'utilisation des produits. La responsabilité de MICHAUD EXPORT ne pourrait être engagée au cas où les produits ne seraient pas utilisés conformément aux spécifications et aux prescriptions d'utilisation préconisées par MICHAUD EXPORT.

7. ESSAIS ET INSPECTION :

Lorsque des essais et/ou une inspection sont demandés par l'acheteur, les essais sont réalisés chez MICHAUD SA, et les frais sont acquittés par l'acheteur, sauf dérogation et accord de MICHAUD EXPORT.

8. GARANTIE :

8.1 MICHAUD EXPORT garantit l'acheteur contre les vices cachés de la marchandise dans les conditions prévues par la loi.

Lorsqu'un vice ainsi garanti est constaté par l'acheteur, il appartient à celui-ci d'adresser sa réclamation à MICHAUD EXPORT par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois mois à compter de la date d'apparition du défaut. Cette réclamation doit impérativement être accompagnée d'un descriptif détaillant la nature du défaut. Passé ce délai, la non-confirmation par lettre recommandée à MICHAUD EXPORT desdits constats éteint toute réclamation éventuelle.

8.2 MICHAUD EXPORT garantit ses produits pendant une durée d'un an à compter du jour de la livraison ou de l'enlèvement par l'acheteur dans nos locaux. En cas de malfaçons, défauts, non-conformités dûment établis ou reconnus par MICHAUD EXPORT, MICHAUD EXPORT s'engage au remplacement des produits reconnus défectueux dans les meilleurs délais. Pour être remplacés, les fournitures rebutées devront être restituées. Aucune autre indemnité ne pourra être exigée par l'acheteur.

8.3 La garantie est exclue :
- si le produit a été réparé ou modifié par l'acheteur ou par des tiers mandatés par lui ; ou
- si elle concerne des pièces fabriquées par des sous-traitants ou fournisseurs de MICHAUD EXPORT, auxquels la garantie normale du fournisseur ou du sous-traitant est applicable ; ou

- si le fonctionnement défectueux résulte d'une négligence, ou d'une imprudence de la part de l'acheteur ; ou
- si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure ou d'un fait extérieur.

9. REPRISE DES PRODUITS :

Dans le cas où l'acheteur renonce à des produits qu'il a commandés et qui ont été livrés, aucune reprise ne peut être considérée sans l'acceptation écrite préalable de MICHAUD EXPORT. Les marchandises refusées devront être retournées rendu en France à l'usine désignée par MICHAUD EXPORT. Le crédit de ces marchandises retournées sera enregistré après réception dans le magasin. La valeur de reprise rendra compte systématiquement d'une minoration à déterminer pour frais administratifs et de contrôle ainsi que, s'il y a lieu, de la déduction des frais de remise en état de ces marchandises et des emballages.

10. PAIEMENT :

10.1 Le mode de paiement est à définir avec l'acheteur dans les conditions particulières. Toutes les marchandises sont payables au siège social de MICHAUD EXPORT à Pont d'Ain en France, quel que soit le mode de paiement pratiqué. La date de facturation constitue le point de départ du délai de paiement.

10.2 Le transfert de propriété de chaque marchandise est retardé jusqu'au paiement intégral et effectif de la totalité des marchandises vendues. MICHAUD EXPORT conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, la remise de traites bancaires ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.

10.3 Toute traite ou facture impayée à son échéance sera productrice d'intérêts de plein droit et sans mise en demeure. Les pénalités applicables sont d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal à la date de paiement figurant sur la facture. Le paiement de toute autres sommes dues par le débiteur défaillant deviendra immédiatement exigible, même si elles ont fait l'objet de traites acceptées. Toute inexécution par le Client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera, sans préjudice de tous dommages et intérêts le versement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, fixé par voie de décret pris en application de l'article 121 de cette loi. En outre, MICHAUD EXPORT se réserve le droit, dans ce cas, de suspendre ou d'annuler l'exécution des marchés et commandes en cours et d'exiger le paiement comptant avant expédition de toute nouvelle fourniture, quelles que soient les conditions antérieurement convenues pour cette fourniture.

10.4 Tout changement de situation de l'acheteur tel que notamment, vente ou apport de tout ou partie de son fonds de commerce, décès, incapacité, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire, suspension provisoire des poursuites, dissolution ou modification de forme, même après exécution partielle des marchés ou des commandes en cours, entraîne l'application des mêmes dispositions que celles visées en cas de non-paiement des factures.

11. FORCE MAJEURE :

Ni MICHAUD EXPORT ni l'acheteur ne pourra être tenu responsable d'un éventuel retard ou défaut d'exécution de ses obligations, si ce retard ou ce défaut est dû à un cas de force majeure. Il en est ainsi, notamment des événements suivants, lorsqu'ils présentent les caractéristiques de la force majeure, c'est à dire lorsqu'ils sont à la fois irrésistibles, imprévisibles et extérieurs aux parties. Sans que cette liste soit limitative, constituent des événements de force majeure : Les explosions, les incendies, destructions de machines, d'usines et d'installations, les calamités naturelles, les actes des autorités gouvernementales (refus ou retrait de licence...), la guerre ou tout acte de guerre, inondations, émeutes, conflits sociaux....

La partie frappée d'une circonstance répondant à la définition qui précède doit informer immédiatement par écrit l'autre partie de l'intervention et de la cessation de cette circonstance. A défaut d'information sur les circonstances en cause, la partie intéressée ne pourra s'en prévaloir, sous réserve de cas d'intervention de circonstances qui empêcheraient également l'information.

En cas d'intervention d'un événement de force majeure répondant à la définition donnée ci-dessus, les délais d'exécution du contrat seront prorogés d'une durée correspondant à la durée de cet événement et cela, sans paiement de dommages et intérêts ou de pénalités de retard.

Cependant, au cas où les circonstances mentionnées plus haut persistent au-delà d'un délai de 6 mois, chacune des parties sera en droit de résilier le contrat sans paiement de dommages et intérêts.

12. RÉSILIATION :

Le contrat sera résilié de plein droit, sans qu'il soit besoin d'établir aucune formalité judiciaire en cas de manquement grave par l'une des parties à l'une de ses obligations essentielles. La résiliation prendra effet un mois après l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception d'une mise en demeure restée infructueuse.

Par obligations essentielles mises à la charge des parties, on entend notamment le non-paiement des sommes dues par l'acheteur ou la non-livraison des marchandises par MICHAUD EXPORT. En cas de manquement grave aux obligations essentielles du contrat, la vente sera résiliée de plein droit sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés.

Toute tolérance qu'une partie accorde à l'autre en ne se prévalant pas immédiatement d'un de ses droits, ne préjudicie en rien, sauf convention contraire ou stipulation contraire à ces présentes conditions, du droit de cette partie de s'en prévaloir postérieurement.

13. ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par la loi française et interprétées conformément à ladite loi, telle qu'appliquée par les tribunaux. Tous différends découlant des présentes Conditions Générales de Ventes seront, en cas d'échec d'une procédure préalable de conciliation, tranchés définitivement suivant le droit en vigueur en France par le Tribunal de Commerce de Lyon. Chaque partie accepte de prendre en charge les coûts et dépenses qu'elle aurait elle-même exposés.

14. LANGUE OFFICIELLE :

La version Française des présentes Conditions Générales de Vente est la seule version légale acceptable.

Pour plus de renseignements :
www.michaud-export.com

Rejoignez nous sur la page
LinkedIn Michaud Export !



www.michaud-export.fr
contact@michaud-export.fr



Découvrez notre site Internet
et composez votre catalogue
personnalisé !

Expert international de la distribution électrique, **Michaud Export** conçoit, développe et met en place des systèmes fiables réduisant les opérations de maintenance sur les réseaux de distribution.

En architecte de votre solution, l'entreprise s'appuie sur l'innovation perpétuelle et le savoir-faire reconnu des 250 collaborateurs du **Groupe Michaud**, spécialiste des appareillages électriques et éléments de raccordement.

Michaud Export
499, Rue du Revermont
ZAC La Cambuse
01440 Viriat
France
Tél +33 (0)9 70 75 50 24
contact@michaud-export.fr

MICHAUD
Export 